

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

BORDEREAU DES PRIX (BP)

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Direction Interdépartementale des Routes Atlantique

Représentant de l'acheteur (RA)

Madame la directrice interdépartementale des routes Atlantique

Objet de la consultation

Diagnostic général et plan de gestion des obligations légales de débroussaillage (OLD) du réseau routier de la DIR Atlantique et de ses dépendances

SOMMAIRE

<i>Phase 1 : Définition des périmètres et procédures d'application des OLD de la DIRA.....</i>	<i>2</i>
<i>1 – Recueil, analyse et synthèse des données relatives aux périmètres d'application des OLD (mission 1).....</i>	<i>2</i>
<i>2 – Procédure de mise en œuvre des OLD sur fonds d'autrui (mission 2).....</i>	<i>2</i>
<i>Phase 2 : Plan de gestion opérationnelle des OLD.....</i>	<i>3</i>
<i>3 – Synthèse des OLD et méthodologie de mise en œuvre opérationnelle par CEI (mission 3). </i>	<i>3</i>
<i>4 – Recensement et analyse des pratiques sur site (mission 3).....</i>	<i>3</i>
<i>5 – Plan de gestion (mission 4).....</i>	<i>4</i>
<i>6 – Réunion de restitution et/ou de point d'arrêt.....</i>	<i>5</i>

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRESTATIONS Prix d'application en toutes lettres	Prix HT en chiffres
Phase 1 : Définition des périmètres et procédures d'application des OLD de la DIRA		
1 – Recueil, analyse et synthèse des données relatives aux périmètres d'application des OLD (mission 1)		
	Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble de la mission de collecte, d'analyse et de synthèse des données relatives aux périmètres d'application des OLD, détaillée au § 3.2.2 du CCTP, et comprend notamment les échanges avec les acteurs pertinents et l'exploitation de l'ensemble des documents permettant de définir les périmètres et modalités d'application des obligations légales de débroussaillage qui s'imposent à la DIRA. Ce prix comprend notamment : • l'appropriation, la recherche et la compilation de l'ensemble des données nécessaires à la mission ; • le recensement et l'analyse des enjeux réglementaires ; • les échanges et frais nécessaires à la réalisation de cette phase ; • la recherche et l'obtention de tous les documents nécessaires aux restitutions demandées au titre du marché ; • tous les frais engagés (déplacements, reproduction et diffusion de documents, communication, fournitures diverses, etc) ; • les éléments de rendu (récapitulatif des échanges et des données récoltées, rapport, atlas cartographique, SIG...) conformément aux dispositions du CCTP ; • la réunion de lancement du marché et les réunions intermédiaires de travail nécessaires durant cette phase. LE FORFAIT :	
2 – Procédure de mise en œuvre des OLD sur fonds d'autrui (mission 2)		
	Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations permettant d'établir la procédure d'intervention sur fonds d'autrui conformément au § 3.2.3 du CCTP et comprend notamment : • l'établissement de la base de données documentaires capitalisant l'ensemble des données collectées ; • l'établissement de la base de données géographiques associée, identifiant notamment les parcelles situées en dehors des emprises du réseau routier national, sur lesquelles la DIRA doit intervenir au titre des arrêtés OLD ; • la définition d'une procédure d'intervention sur fonds d'autrui, assortie d'outils de génération de courrier et de suivi de la procédure ; • tous les frais engagés (déplacements, reproduction et diffusion de documents, communication, fournitures diverses, etc) ; • les éléments de rendu (récapitulatif des échanges et des données récoltées, rapport, cartographie, SIG...) conformément aux dispositions du CCTP ; • les réunions intermédiaires de travail nécessaires durant cette phase. LE FORFAIT :	
Phase 2 : Plan de gestion opérationnelle des OLD		
3 – Synthèse des OLD et méthodologie de mise en œuvre opérationnelle par CEI (mission 3)		
	Ce prix rémunère au forfait, l'ensemble des prestations permettant de proposer une traduction opérationnelle des dispositions des arrêtés relatifs aux OLD, par	

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRESTATIONS Prix d'application en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	sections homogènes, pour faciliter leur mise en œuvre sur le terrain par chaque CEI, tel que détaillé au § 3.3.2 du CCTP. Il comprend notamment : - la synthèse des enjeux en matière d'OLD relatifs à chaque CEI ou point d'appui (PA) ; - le découpage du réseau des CEI/PA en sections homogènes selon le type de végétation ou la nature des interventions à réaliser en matière d'OLD, et selon les échanges avec les CEI/PA et visites sur site (échanges et visites prévus dans le cadre du prix 4) ; - la méthodologie d'application afférente par sections homogènes d'intervention pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des OLD ; - la rédaction et mise en forme d'un rapport de synthèse de cette phase ; - la mise à jour de la base de données SIG ; - tous les frais engagés (déplacements, reproduction et diffusion de documents, communication, fournitures diverses, etc) ; - les éléments de rendu de l'ensemble de la mission 3 (récapitulatif des échanges et des données récoltées, cartographie, SIG et rapport comprenant croquis ou schémas illustratifs...) conformément aux dispositions du CCTP ; - les réunions intermédiaires de travail nécessaires durant cette phase. LE FORFAIT :	
4 – Recensement et analyse des pratiques sur site (mission 3)		
	Ce prix rémunère au forfait, par jour, l'ensemble de la mission de collecte et d'analyse des données relatives aux pratiques de gestion des dépendances vertes de chaque CEI ou point d'appui. Ce prix comprend notamment : - l'appropriation des données d'entrée relatives aux pratiques des CEI/PA en matière d'entretien des dépendances vertes ; - les prises de rendez-vous nécessaires ; - les déplacements et frais nécessaires à la réalisation de cette phase, pour les éventuelles visites du réseau et la réunion au district ; - la recherche et l'obtention de tous les documents nécessaires aux restitutions demandées au titre du marché ; - une évaluation des pratiques compatibles avec les OLD et des propositions d'évolution pour celles qui ne le sont pas ; - tous les frais engagés (déplacements, reproduction et diffusion de documents, communication, fournitures diverses, etc) ; - les éléments de rendu (récapitulatif des échanges et des données récoltées, rapport) conformément aux dispositions du CCTP.	
4 a – District d'Oloron-Sainte-Marie		
	Ce prix rémunère au forfait, toutes les prestations du prix 4 pour une journée d'intervention du prestataire au district d'Oloron-Sainte-Marie, avec l'ensemble des responsables de CEI / PA. LE FORFAIT :	
4 b – District de Gironde		
	Ce prix rémunère au forfait, toutes les prestations du prix 4 pour une journée d'intervention du prestataire au district de Gironde, avec l'ensemble des responsables de CEI / PA. LE FORFAIT :	

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRESTATIONS Prix d'application en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	4 c – District d'Angoulême Ce prix rémunère au forfait, toutes les prestations du prix 4 pour une journée d'intervention du prestataire au district d'Angoulême, avec l'ensemble des responsables de CEI / PA. LE FORFAIT :	
	5 – Plan de gestion (mission 4) Ce prix rémunère au forfait par CEI/PA l'ensemble des prestations permettant d'établir un document final de gestion opérationnelle tel que détaillé au § 3.3.3 du CCTP, et comprend notamment : • la hiérarchisation des zones à traiter ; • la stratégie pluriannuelle de mise en œuvre des OLD par district/CEI ; • les éléments de rendu conformément aux dispositions du CCTP ; • la rédaction de la version consolidée prenant en compte les remarques du MOA.	
	5 a – CEI de Bedous Ce prix rémunère au forfait, toutes les prestations du prix 5 pour l'établissement du plan de gestion du CEI de Bedous. LE FORFAIT :	
	5 b – CEI d'Oloron-Sainte-Marie Ce prix rémunère au forfait, toutes les prestations du prix 5 pour l'établissement du plan de gestion du CEI d'Oloron-Sainte-Marie. LE FORFAIT :	
	5 c – Point d'appui de Gan Ce prix rémunère au forfait, toutes les prestations du prix 5 pour l'établissement du plan de gestion du point d'appui de Gan. LE FORFAIT :	
	5 d – CEI de Lormont Ce prix rémunère au forfait, toutes les prestations du prix 5 pour l'établissement du plan de gestion du CEI de Lormont. LE FORFAIT :	
	5 e – CEI de Mios Ce prix rémunère au forfait, toutes les prestations du prix 5 pour l'établissement du plan de gestion du CEI de Mios. LE FORFAIT :	
	5 f – CEI de Villenave d'Ornon Ce prix rémunère au forfait, toutes les prestations du prix 5 pour l'établissement du plan de gestion du CEI de Bedous. LE FORFAIT :	

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRESTATIONS Prix d'application en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	5 g – CEI d'Angoulême Ce prix rémunère au forfait, toutes les prestations du prix 5 pour l'établissement du plan de gestion du CEI d'Angoulême. LE FORFAIT :	
	5 h – CEI de Montlieu-la-Garde Ce prix rémunère au forfait, toutes les prestations du prix 5 pour l'établissement du plan de gestion du CEI de Montlieu-la-Garde. LE FORFAIT :	
	6 – Réunion de restitution et/ou de point d'arrêt Ce prix rémunère à l'unité, la préparation, la participation à une réunion de restitution et/ou de point d'arrêt au siège de la DIRA à Bordeaux d'une durée effective de trois heures au maximum, afin de présenter le projet à la validation du maître d'ouvrage. Ce prix comprend les frais de déplacement. Ce prix comprend l'établissement d'un diaporama de présentation en support de réunion ainsi que les frais de déplacement. La durée effective ne comprend pas les temps de déplacement du titulaire. Ce prix ne comprend pas de frais de reproduction de documents mais l'établissement du compte rendu et les frais de secrétariat y afférents, y compris modifications éventuelles. L'UNITÉ :	